



## École Carle

306, rue Jacques-Buteux, Gatineau (Québec), J8P 6A2

Téléphone : (819) 643-3422

Téléphone service de garde : (819) 643-3264

Courriel : [carle@cssd.gouv.qc.ca](mailto:carle@cssd.gouv.qc.ca) Site web : <https://carle.cssd.gouv.qc.ca/>

# Renseignements généraux 2024-2025

## TABLE DES MATIÈRES

1. Horaires
2. Informations importantes
3. Règles de vie
4. Interdits
5. Code d'éthique de l'élève
6. Transport scolaire
7. Procédure relative à la distribution et à l'administration de médicaments
8. Politique concernant les poux
9. Protecteur National élève

## Heure de bureau

8h à 12h

12h à 13h (fermé dîner)

13h à 16h

### Horaire des classes

#### **Primaire**

8h25 à 10h33	Cours
10h33 à 10h48	Récréation
10h48 à 11h53	Cours
11h53 à 13h13	Dîner
13h13 à 14h21	Cours
14h21 à 14h36	Récréation
14h36 à 15h43	Cours

#### **Préscolaire**

8h25 à 11h53	Cours
11h53 à 13h13	Dîner
13h13 à 14h51	Cours



#### **NOTE:**

##### Primaire:

Aucun élève marcheur ne doit se présenter à l'école plus de 10 minutes avant le son de la cloche le matin, et 5 minutes le midi considérant que la surveillance est assurée de 8h10 à 8h25, ainsi que de 13h08 à 13h13.

##### Préscolaire:

Aucun élève marcheur ne doit se présenter à l'école plus de 5 minutes avant les heures précisées considérant que la surveillance est assurée de 8h20 à 8h25, ainsi que de 13h13 à 13h18.

#### **SURVEILLANCE :**

Pendant la période du dîner, la surveillance est assurée pour les élèves transportés ou inscrits au service de garde seulement.

### SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE CARLE

#### La Carlerie

Accès via la porte (rue Reine-Victoria)  
6h45

Téléphone : 819-643-3264

Courriel : [sg-carle@cassd.gouv.qc.ca](mailto:sg-carle@cassd.gouv.qc.ca)

#### *Horaire*

Ouverture à

Fermeture à 17h30

# Code d'éthique de l'élève

**À L'ÉCOLE CARLE JE M'ENGAGE DANS MA RÉUSSITE TOUT EN ÉTANT UNIQUE ET PACIFIQUE !**

## **RESPECT DE SOI ET DES AUTRES**

- Je suis les règles de vie de l'école
- Je suis les directives données par les membres du personnel
- J'accepte l'autre tel qu'il est sans le ridiculiser, ni l'exclure ou faire preuve de racisme, de sexisme ou d'homophobie
- J'écoute et je respecte la diversité d'opinion des autres
- Je suis toujours poli en paroles et en gestes
- Je comprends que l'intimidation, la violence, la cyber intimidation et le taxage ne sont pas tolérés
- Je circule calmement dans l'école.

## **RESPECT DU MATÉRIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT**

- Je garde mon pupitre et mon casier propres et ordonnés
- Je prends soin de tout le matériel mis à ma disposition par l'école ainsi que celui des autres élèves
- Je comprends que le vol et le vandalisme ne sont pas tolérés

**Note :** *Si nécessaire, mes parents recevront une facture et devront payer pour la réparation des dommages causés aux livres scolaires ou de bibliothèque, au matériel informatique ou autre.*

## **CIRCULATION SUR LA COUR ET SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE**

- Je n'entre pas mes articles de sport (bicyclette, trottinette, planche à roulettes, patins, etc.) dans la cour
- Je dois ranger ma bicyclette à l'extérieur, près de la clôture et je dois la cadenasser individuellement
- Je ne circule pas dans l'aire de stationnement prévue pour les véhicules motorisés
- J'entre et je sors aux endroits assignés par mon enseignant ou enseignante
- Je ne sors jamais de la cour sans permission, que ce soit pour aller chercher un ballon, une balle ou pour toute autre raison
- Je n'entre pas dans l'école sans autorisation
- Si je suis marcheur, je quitte **immédiatement** le terrain de l'école pour aller dîner et pour me rendre à la maison en fin de journée

## **SUR LA COUR D'ÉCOLE**

- Je ne fais aucun jeu de violence
- Je respecte les aires de jeu et l'horaire établi
- Je respecte les règles de fonctionnement (structures, balançoires, coin pacifique, glissade à l'hiver)
- Je laisse les élèves du 1<sup>er</sup> cycle jouer sur l'araignée bleue
- Je ne lance pas de boule de neige, de glace, de roche, de sable, de nourriture, etc.
- Je suis vêtu en fonction de la température et de la saison
- Je participe aux jeux collectifs dans les aires assignées à mon cycle selon l'horaire déterminé
- Au signal, j'arrête de jouer et je prends mon rang calmement

***Je m'engage à agir de façon responsable à tous les jours. De cette façon, je pourrai évoluer et grandir dans un environnement sain, sécuritaire et pacifique.***

# Transport scolaire

## Directives aux élèves dans l'autobus ou la berline

**NB : Tous ces règlements reposent sur des principes de SÉCURITÉ ET DE CIVISME**

### ➤ En attendant l'autobus ou la berline

- Attendre à l'arrêt désigné quelques minutes à l'avance
- Demeurer sur le bord de la route ou sur le trottoir s'il y a lieu
- Respecter les propriétés privées
- Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer

### ➤ À la fin des classes

- Attendre en rang à l'endroit désigné
- Attendre le signal du surveillant avant de monter dans l'autobus

### ➤ En montant dans le véhicule

- Attendre que l'autobus soit complètement arrêté avant de s'en approcher
- Monter calmement dans l'autobus (un à la suite de l'autre)
- S'asseoir calmement à sa place

### ➤ Pendant TOUT le trajet :

- Respecter les consignes, les directives et l'autorité du conducteur
- Rester assis
- Occuper le siège assigné (s'il y a lieu)
- Ne pas se lever ou changer de place sans la permission du chauffeur
- Mettre son sac d'école sur ses genoux
- Ne laisser aucun objet dans l'allée
- Parler discrètement sans crier, siffler ni blasphémer
- Ne pas boire ni manger
- Ne rien jeter dans ou à l'extérieur du véhicule
- Avoir un comportement respectueux (ne pas cracher, ne pas lancer des objets, etc.)
- Garder ses bras et sa tête à l'intérieur de l'autobus ou de la berline
- Ne pas déranger le conducteur inutilement

### ➤ En descendant de l'autobus

- Attendre l'arrêt complet avant de se diriger vers la sortie
- Descendre sans pousser ni bousculer
- S'il y a lieu, toujours traverser la rue devant le véhicule, à la vue du chauffeur
- À l'école, se diriger immédiatement dans la cour d'école

**LETTRE AUX PARENTS**

**Procédure relative à la distribution et à l'administration de médicaments  
dans les écoles**

**Nécessitant la contribution d'un intervenant en milieu scolaire**

Chers parents,

La présente est pour vous informer de la procédure exigée par l'école concernant la prise de médicaments pendant les heures d'école. La distribution et l'administration des médicaments à l'école demeurent une mesure exceptionnelle. À noter que si votre enfant est malade, il devra rester à la maison jusqu'à ce que son état général soit satisfaisant.

Voici la procédure :

Vous devez obligatoirement compléter et signer le formulaire d'autorisation au verso

« Autorisation de distribution ou d'administration de médicaments ». Aucune distribution ou administration de médicaments prescrits ne sera effectuées sans cette autorisation dûment signée.

Il est de votre responsabilité d'évaluer si la prise de médication nécessite une distribution ou une administration de médicaments, dépendamment de l'âge, de la maturité et des capacités de votre enfant.

Le formulaire et le médicament doivent être remis à un adulte responsable soit au secrétariat, à l'enseignant ou au service de garde.

Le médicament doit être remis à l'école dans son contenant originale reçu du pharmacien et accompagné de l'étiquette produite par la pharmacie au nom de l'enfant. Si nécessaire, vous pouvez demander au pharmacien un deuxième contenant avec l'étiquette pour la maison.

Toute médication doit être prête à être administrée (ex. : dispill, seringue pré remplie, unidose, etc.).

Vous devez aviser l'école de toute modification de la prescription, compléter un nouveau formulaire d'autorisation et joindre une copie de la nouvelle prescription ou de l'étiquette de la pharmacie s'il y a lieu.

Vous devez assurer le renouvellement de la prescription du médicament lorsque nécessaire et reprendre le médicament lorsque terminé.

Il est important de responsabiliser votre enfant face à sa médication et l'aviser qu'il ne doit en aucun cas échanger ou donner sa médication à d'autres élèves et lui faire prendre conscience des conséquences dangereuses que cela peut engendrer.

Dans le cas où vous évaluez que votre enfant est complètement autonome, c'est-à-dire qu'il peut prendre lui-même son ou ses médicaments sans qu'on lui rappelle, qu'on le supervise, qu'on lui remette ou qu'on lui administre, il n'est pas nécessaire de compléter l'autorisation au verso. Dans ce cas, pour assurer la sécurité de l'ensemble des élèves, l'élève autonome dans la prise de sa médication doit apporter chaque jour à l'école seulement la dose du médicament qu'il doit prendre pour la journée, et ce, dans le contenant sécuritaire fourni par le pharmacien avec l'étiquette. Le médicament doit être placé dans un endroit sécuritaire qui n'est pas accessible par les autres élèves.

Nous vous rappelons que la prise à l'école de médicaments prescrits demeure une situation d'exception. De ce fait, nous vous demandons de vérifier auprès du médecin ou du pharmacien, la possibilité de prescrire un médicament à action prolongée (dans la mesure où l'effet est équivalent) ou d'établir un horaire qui ferait en sorte que le médicament soit pris à la maison. Ainsi, les risques d'omission ou ceux liés au transport et à l'entreposage de médicaments seront diminués et cette mesure contribuera à assurer un milieu plus sécuritaire pour tous les élèves de l'école.

Merci de votre collaboration,

La direction

**Afin d'éviter la contagion, nous vous demandons d'examiner régulièrement la tête de votre enfant de même que celle des autres membres de votre famille et de les traiter adéquatement.**

### **« Les poux sont des petits parasites »**

#### **Que sont les poux ?**

Les poux sont de petits parasites qui affectent le cuir chevelu et quelquefois les sourcils. Les poux ne transmettent pas d'autres maladies. Par contre, des lésions de grattage peuvent apparaître et s'infecter si la personne est portée à se gratter beaucoup.

#### **Quel est leur cycle de vie ?**

Un œuf (ou lente) peut prendre entre 4 et 10 jours pour éclore. Les poux ne survivent pas plus de 24 heures en dehors du corps humain, ils ont besoin de se nourrir de sang pour vivre. Un pou peut vivre entre 20 et 30 jours sur la tête d'une personne infestée.

#### **Quels sont les principaux symptômes ?**

La démangeaison est le principal symptôme lors d'une infestation, mais il ne faut pas se leurrer, certaines personnes n'éprouvent pas de démangeaisons et peuvent quand même être infestées.

Chez ceux qui se grattent beaucoup, il peut y avoir des lésions parfois infectées et douloureuses. Les poux pondent leurs œufs à la racine du cheveu, on les retrouve surtout derrière les oreilles et à la nuque.

#### **De quelle façon se transmettent-ils ?**

Les poux ne sautent pas ! Les poux se transmettent surtout d'une personne à une autre par contact direct, tête à tête et par des objets fraîchement infestés tels que les chapeaux, les brosses à cheveux, les barrettes et tout autre article qui passe d'une tête à l'autre. Il n'y a pas d'évidence de transmission par les tapis ou les draps.

#### **Combien de temps est-ce contagieux ?**

La transmission est possible tant qu'il y a des poux vivants ou des œufs viables. Toutes les personnes sont susceptibles d'attraper des poux. La propreté n'a rien à voir avec le fait de contracter ces petits parasites. Il n'existe pas non plus d'immunité, on peut en attraper plusieurs fois dans sa vie.

#### **Comment s'en débarrasser ?**

Il existe différentes sortes de crèmes, de shampoings et de rince-crèmes que l'on peut se procurer sans prescription dans toutes les pharmacies.

**Il est important de respecter les règles d'utilisation du fabricant.**

**La Santé publique recommande de faire deux traitements : un au jour 0 et un autre 7 à 10 jours plus tard afin de détruire les lentes qui n'auraient pas été tuées au premier traitement et qui pourraient éclore à cette période.**

La perméthrine est encore le traitement de choix. Il est moins toxique que certains autres. Il est considéré plus efficace contre les lentes. Avec ce produit, **il ne faut pas utiliser de vinaigre sur les cheveux après l'application et il ne faut pas non plus utiliser de shampoing deux dans un, le revitalisant annulant les effets résiduels du produit.**

Deux jours après le traitement, il faut vérifier s'il y a encore des poux vivants, si oui, on doit refaire le traitement avec un autre produit et répéter 7 à 10 jours plus tard. Les poux sont probablement résistants au premier produit utilisé.

n'est pas recommandé d'utiliser de produits insecticides sur les tapis et les meubles, ces produits pouvant être néfastes pour votre santé et celle de vos petits animaux domestiques. L'aspirateur suffira..

### **Quoi faire pour prévenir ?**

Le seul moyen de prévention qui existe est une vigilance accrue. Il s'agit de vérifier régulièrement la tête de votre enfant. Si vous découvrez des poux, faites le traitement tel que recommandé et avisez l'école.

### **Mon enfant doit-il être exclu de l'école ?**

L'exclusion de l'école est recommandée jusqu'à ce que l'enfant ait reçu un premier traitement adéquat.

Les lentes seules sans poux vivants, suivant un traitement adéquat, ne sont pas une raison d'exclusion du milieu scolaire ou de la garderie.

### **Voici quelques traitements recommandés :**

**Permethrine (Nix)**, conditionneur ou rince-crème (après shampoing) : traitement recommandé, fort pouvoir insecticide et ovicide, effet résiduel d'environ 14 jours après le traitement, peu toxique. Émergence possible d'une résistance.

**Pyréthrine (RC, Lice-Enz)** shampoing, mousse : pouvoir insecticide et ovicide connu, prudence chez les personnes allergiques à l'herbe à poux et aux chrysanthèmes.

**Pyréthrine-bioaléthrine et butoxyde de pipéronyle (Para)**, shampoing : pouvoir insecticide et ovicide connu, prudence chez les personnes allergiques à l'herbe à poux.

**Acide acétique, camphre, citronnelle, éthersulfate sodique de lauryle (SH-206)** : efficacité non documentée, émergence possible d'une résistance.

Il existe aussi d'autres produits en pharmacie, nous vous recommandons de consulter votre pharmacien.

**Les personnes qui bénéficient de l'assurance médicament du Québec peuvent se procurer les traitements gratuitement, en pharmacie s'ils ont une prescription médicale.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'info-santé de votre C.L.S.C.  
Direction de la santé publique de l'Outaouais

Tu vis une situation  
problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à  
caractère sexuel?

Protecteur national  
de l'élève

Québec 



Le Protecteur  
national de l'élève  
est là pour veiller au  
respect des droits  
des élèves et de  
leurs parents.



Pour porter plainte, faire  
un signalement ou pour  
toute autre question :

- [quebec.ca/droits-eleve](https://quebec.ca/droits-eleve)
- téléphone/texto  
1-833-420-5233
- [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)



## COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas  
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée  
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable  
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur  
régional de l'élève

## Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au  
protecteur régional de l'élève si tu le  
souhaites. De plus, toute autre personne  
peut faire un signalement directement au  
protecteur régional de l'élève.